

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**INAUGURATION D'UN HABITAT PARTAGÉ ET D'UN 5^{ÈME} FOYER DE L'ARCHE À LYON**

Le Président de la Métropole, aux côtés du Maire de Villeurbanne et de Marc Olgne Président de l'Arche à Lyon, a inauguré ce jeudi 24 octobre l'Habitat partagé créé par un collectif de familles et d'habitants au cœur de Villeurbanne, rue Primat. Un projet porté par l'association *l'Arche à Lyon* et de nombreux partenaires comme Est Métropole Habitat, le Diocèse de Lyon... C'est un projet innovant *d'habitat reliant*, qui met en lien les individus et les familles au sein de la résidence et du quartier. Un modèle inspirant pour la Métropole dans la construction d'une ville plus humaine, plus solidaire, plus épanouissante et donc plus sécurisante.

Cette maison Mélodia, nouvelle forme d'habitat destinée aux personnes fragiles (personnes âgées, handicapées), propose une alternative entre le logement individuel classique et l'établissement spécialisé. Ce projet hybride - regroupant 4 logements familiaux, foyer de vie pour personnes lourdement handicapées de 5 places développé par la Métropole de Lyon, appartements pour 3 personnes handicapées autonomes afin d'éviter l'isolement - se fonde sur une volonté collective portée par les familles, qui ont pu ainsi répondre à leurs besoins en mutualisant leurs aides et en bénéficiant d'un financement solidaire.

Les personnes en situation de handicap résidant au sein de ce lieu ouvert sont ainsi accompagnées dans leur démarche d'autonomisation. Elles sont pleinement intégrées à la vie de la résidence mais également à celle du quartier autour d'un travail d'accompagnement du voisinage.

Au-delà de l'habitat inclusif, **la Métropole soutient également des initiatives d'habitat partagé pour des personnes valides**, qui font le choix de mutualiser leurs lieux de vie :

- Deux opérations ont été livrées sur l'agglomération :
 - le « **village vertical** » première coopérative de France avec 14 logements dont 10 en maîtrise d'ouvrage « SAS village vertical » et 4 en maîtrise d'ouvrage « Rhône Saône Habitat » (en PLAI)
 - « **Chamarel** », qui se distingue par un projet visant à proposer une offre de logement pour « vieillir autrement en développant des formes alternatives au tout domicile ou à l'hébergement », compte 16 logements.
- Deux autres opérations sont en cours :
 - « **La Gargousse** » à Lyon 7^e pour 6 logements en lien avec Rhône Saône Habitat, la particularité de cette opération réside dans le montage : un bail emphytéotique (sur 70 ans) sur un bien immobilier propriété de la Métropole et pour un projet de réhabilitation.

- le « **Groupe du 4 mars** » à Lyon 4, ce projet compte 24 logements dont 13 pour la coopérative et 11 (PLUS / PLAI) pour Alliade. Ce dernier a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble. Un contrat de réservation a été signé entre le groupe et Alliade ce qui n'a pas empêché les habitants de participer à l'élaboration du projet dans toutes ses phases. La mixité sociale est l'une des valeurs fondatrices du programme : les logements de la coopérative seront mélangés à chaque étage avec les appartements locatifs d'Alliade.

L'engagement de la métropole de Lyon sur les nouvelles formes d'habitat

En matière d'habitat inclusif, la Métropole s'est engagée depuis 2017 et l'évènement *Habiter et se loger*, à accompagner d'ores et déjà une dizaine d'opérations d'habitat groupé pour personnes âgées (413 logements), 6 résidences intergénérationnelles (228 logements), 2 projets pour personnes sortant d'hôpital psychiatrique (26 logements), 4 projets d'habitat groupé pour personnes en situation de handicap (dont celui de l'Arche), 2 Services à domicile et de soins pour les logements individuels (16 places), 2 dispositifs de Prestation de compensation handicap (PCH) mutualisés (22 personnes).

Qu'est ce que l'Arche ?

Créée en 1963 suite à la rencontre par son fondateur, Jean Vanier, de 2 personnes souffrant de troubles mentaux, la mission de l'association L'Arche, fondé en par Jean Vanier, est de faire connaître le don des personnes ayant un handicap mental, changer le regard de la société, à travers une vie partagée et de leur permettre de prendre leur juste place dans la société.

« Pour développer ses capacités et ses dons et se réaliser, chaque personne a besoin d'un milieu dans lequel elle puisse s'épanouir. Elle a besoin de tisser des liens avec d'autres au sein d'une famille ou d'une communauté. Elle a besoin de vivre dans la confiance, la sécurité, l'affection réciproque. Elle a besoin d'être reconnue, acceptée, soutenue par des relations chaleureuses et vraies. » - extrait de la charte.

L'association, confessionnelle, est très reconnue pour ses efforts afin d'inclure les personnes en situation de handicap. Elle est constituée de 147 communautés réparties sur les cinq continents, dont 32 en France qui sont reconnues comme établissements médico-sociaux. Elle compte plus de 5 000 membres.